



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Montreuil le, 07 avril 2011
N/réf JML/CV- 378/04-11

Aux syndicats du Transport Routier Interurbain de Voyageurs,
Aux syndicats territoriaux

Une « mutuelle » au rabais et en solde !

En préambule, la CGT apporte son soutien à un représentant de la FNCR qui se trouve confronté à de la discrimination syndicale dans l'entreprise où il exerce son métier de conducteur.

La CGT rappelle l'urgence d'ouvrir une réelle négociation sur le dialogue social dans notre secteur d'activité.

L'ordre du jour de la réunion paritaire du 4 avril 2011 portait sur la poursuite des négociations sur la complémentaire santé dans le TRV. Ce qui entendait pour la CGT de discuter non pas sur la proposition patronale mais à partir de notre cahier revendicatif.

Pour rentrer dans le vif du sujet, les organisations patronales, UNOSTRA et OTRE informent qu'elles soutiennent le projet présenté par l'UFT et la FNTV.

Visiblement certaines organisations syndicales avaient dépassé ce stade de la négociation et en étaient déjà aux modalités de mise en place à partir du document patronal sans vraiment se préoccuper de la pauvreté du contenu proposé par celles-ci.

La CGT interpelle le Président de la CNIC (représentant le Ministère des Transports) afin d'avoir un état des lieux des entreprises qui ont déjà une mutuelle pour connaître le nombre de salariés potentiels qui seraient concernés par la mise en place de cette couverture santé conventionnelle.

La délégation CGT demande également d'avoir l'accompagnement d'un expert indépendant pour répondre à nos questions techniques.

Ces demandes essentielles ne semblent avoir le sentiment d'aucune autre partie à la négociation et nous attendons toujours la réponse.

La CGT réaffirme qu'il est dangereux de se satisfaire de la proposition patronale qui est vraiment vide de garantie, de l'aveu même de leurs représentants nous citons : « *c'est un projet minimal, le minimum du minimum...* ».

Nous apprenons même, de la bouche de la FNTV, l'existence de salariés « à temps très partiel » effectuant largement moins de 550 heures annuelles et à qui, il serait difficile d'imposer une mutuelle conventionnelle.

Cet aveu sous forme de reconnaissance de la FNTV n'apporte aucune réaction des autres OS et pourtant il y a un vrai danger pour l'ensemble des salariés du TRV, car bien évidemment et

personne ne peut le nier, cette proposition de couverture conventionnelle servira de base pour ne pas dire d'exemple à toutes les entreprises du TRV.

Nous avons assisté à un simulacre de négociation où la mascarade des différents acteurs ne nous a pas convaincus !

Pour la CGT, une couverture santé conventionnelle digne de ce nom doit répondre aux besoins des salariés de notre profession et il n'est pas acceptable pour nous, d'accepter :

- ❖ **Des garanties minimales ne répondant pas aux besoins des salariés.**
- ❖ **D'avoir une participation définie des entreprises aussi basse, 11€78.**
- ❖ **De valider le principe d'exclusion des salariés les plus précaires.**
- ❖ **D'exclure clairement les ayants droits (femmes- enfants- concubins) de toutes cotisations employeur.**
- ❖ **D'accepter une couverture santé conventionnelle qui ferait le lien avec une couverture santé complémentaire sans aucune participation des employeurs.**

Nos préoccupations nous semblent justes mais non partagées par les autres organisations syndicales qui en sont déjà à vouloir désigner leur opérateur unique comme elles aiment à le rappeler !

Sur cet aspect, de nouveau la délégation CGT soulève qu'il est prématuré de parler de la désignation de tel ou tel opérateur tant que toutes les organisations syndicales n'auront pas donné un vrai contenu social à cet accord qui manque d'ambitions à ce jour.

De plus, nous rappelons que le choix de l'opérateur ne peut se faire dans les couloirs et doit répondre en toute transparence à un appel d'offre.

Cet accord de couverture santé conventionnelle fait état dans son article 8 d'une commission de suivi composée uniquement des parties signataires.

La délégation CGT rappelle le non sens de cette disposition et demande que l'ensemble des participants à cette négociation intègre cette commission de suivi. Ce point n'est pas partagé par la CFDT qui pour l'occasion se positionne déjà, nous semble t-il, en tant que signataire.

Nous vous envoyons en annexe les commentaires CGT que nous avons développés sur le projet patronal.

La FNTV nous informe qu'elle transmettra un nouveau projet, vide certainement, pour la prochaine CNIC du mardi 19 avril 2011.

En question diverse, la CGT interpelle le Président de la Commission sur l'attitude de la direction des Courriers Ile de France (CIF) du groupe KEOLIS qui refuse, depuis des mois, d'engager un vrai dialogue social avec les élus et mandatés CGT de l'entreprise.

Les salariés, avec la CGT, revendiquent le respect des engagements pris il y a un an par les plus hautes Autorités de l'Etat sur la mise en œuvre de moyens leur permettant d'assurer leur mission de transport public en toute sécurité ainsi que celle des usagers.

Affaire à suivre.

La Délégation CGT

Miguel BIONDA, Claude DIZAZZO, Gilles MENARD, Christophe MERCIER, Jean-Marc LAMBERT



**Info consultation des syndicats TRV
sur la négociation d'une
complémentaire santé conventionnelle**

Ce 4 avril 2011, une nouvelle Commission Nationale s'est tenue sur la poursuite des négociations sur la complémentaire santé dans le TRV.

Vous avez tous les éléments et analyses de la délégation du TRV dans les documents joints.

La prochaine réunion devant se tenir le mardi 19 avril, le collectif fédéral TRV a besoin de vos remarques et suggestions pour aborder cette CNIC avec détermination.

Il est plus qu'essentiel d'avoir l'implication de tous nos syndicats sur ce dossier.

Vos observations et décisions du syndicat

Il est essentiel d'avoir l'appréciation de tous les syndicats sur cet état des négociations au plus tard pour le 18 avril 2011.

Nom du syndicat : Code COGETISE :

Entreprise : Groupe :

Code NAF/APE :

Adresse :

.....

Signature et tampon du syndicat

Coupon réponse à retourner au plus tard le 18 avril 2011

Télécopie : 01 48 18 82 54 – Mail : transports@cgt.fr